

FICHE D'INSCRIPTION

Concours : Préparation Aide-soignant(e)

Année : 2017/2018

Adresse d'envoi:

Mme BRISSON - Prepline

1071 chemin des Rouvières

13830 Roquefort la Bédoule



Nom Prénom.....

Date de naissance /..... /

Adresse

Code Postal Ville.....

Tel (fixe) Tel(portable).....

E-mail

Diplômes Niveau d'étude

Comment nous avez-vous connu ?

En quelques phrases, exprimez pourquoi vous voulez faire ce métier.

Choisissez votre formule

	Formation	Bachelier	Oral
	5 mois	2 mois	2 jours
Coût (en €)	1400	900	300
Cochez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pièces à fournir à l'inscription

- 50€ de frais de dossier
- 1 photo d'identité
- la fiche d'inscription
- le règlement de la formation envisagée à l'ordre de PREPLINE
- photocopie de la pièce d'identité r/v & les diplômes

L'admission sera effective après versement du chèque d'inscription de 50€
et du montant total du coût de la formation.

Conditions générales d'inscription

Article 1 - Modalités d'inscription

1- Les conditions d'inscription :

Les candidats doivent être âgés de 17ans au moins à la date de l'entrée en formation. Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves d'admissibilité. Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- les candidats titulaires d'un baccalauréat
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social (CAP, BEP)
- les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Les candidats seront alors convoqués directement à l'épreuve orale.

Article 2 - Modalités de règlement

En signant ce document vous vous engagez à avoir pris connaissance des CGI, des prix des formations et à régler la formation choisie.

- La formation est due dans sa totalité et aucun remboursement ne sera effectué sauf dans certains cas (décès, accidents graves) ou la direction de PREPLINE se réserve le droit d'effectuer le remboursement en fonction des faits avérés.
- Les règlements peuvent se faire par chèques, espèces ou virements.

Versement a l'inscription : 50€ (frais de dossier)

Cas général - La totalité du versement doit être effectué avant le début des cours

Cas n°1 - Paiement en 2 fois

- 30% du montant de la formation choisie
- La somme restante avant le début des cours

* Les 30% et les 50€ de frais de dossier ne sont pas remboursés en cas de désistement

Cas n°2 - Paiement par le biais de la prise en charge (mission locale, Fongecif, DIF)

Article 3 - Désistement

Dans le cas d'un désistement celui-ci doit être effectué par lettre recommandée avec accusé de réception. Le désistement doit être justifié. Dans tout les cas, il ne sera remboursé que 70% des sommes versées (hormis les frais de dossier) si le désistement a lieu avant l'entrée en cours.

Après l'entrée en cours, aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement sera intégral (hormis les frais de dossier) pour les candidats inscrits en terminal n'ayant pas obtenu le baccalauréat et s'étant inscrit par anticipation.

Article 4 - La CNIL

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une rectification vous devez nous adresser une demande écrite au siège PREPLINE.

Article 5 - Exclusion

Seront exclus les élèves n'ayant pas respecté le règlement intérieur de PREPLINE, de manière définitive ou temporairement. Aucun remboursement ne sera effectué.

Les candidats retenus seront personnellement informés et devront confirmer par écrit leur inscription définitive, au plus tard 1 mois avant le début des cours.

Les candidats bénéficiant d'une prise en charge doivent en informer l'institut à l'inscription et apporter tout justificatif en leur possession.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Date : / /